



Accord sur le temps de travail Notre syndicat FO ne renoncera pas !

Generali doit appliquer l'arrêt de la cour d'appel de Paris du 3 mai 2018.

Nous venons d'apprendre que la Direction de Generali, qui avait engagé un pourvoi en cassation contre l'arrêt de la cour d'appel du 3 mai 2018, vient de se désister !

Notre revendication est donc confortée : l'arrêt du 3 mai 2018 doit être exécuté par Generali.

Generali doit compenser sous forme de salaire ou, à la demande des salariés, sous forme de jours de congés, les journées ou heures travaillées depuis janvier 2016 dans l'illégalité.

Cela représente environ 2,5 % de la masse salariale par année, de janvier 2016 à juin 2018. Cette somme est légalement due aux salariés.

Notre syndicat FO a rencontré Jean-Laurent Granier et Sylvie Peretti qui ont refusé de prendre en compte cette revendication. Nous nous adressons à nouveau à la Direction ; en ignorant la légalité, elle perd toute crédibilité et provoque un mécontentement général.

Cette question sera au centre de nos mobilisations à venir et ce, d'autant plus que la reprise de l'inflation pèse sur le pouvoir d'achat.

Generali récidive et fait pire que les ordonnances Macron.

Le nouvel accord signé en juin 2018 par les syndicats CFTD, CFE-CGC et UNSA, sous la forme d'un « accord de performance collective », a reconduit les journées et heures travaillées sans contrepartie salariale grâce aux ordonnances Macron.

Cela a deux conséquences :

- La première est que cette contrepartie salariale qui n'est pas traitée dans l'accord est due à tous les salariés. En effet, si l'accord ne spécifie pas que les journées ou heures travaillées ne sont pas payées alors elles sont dues. Cette contrepartie qui était due depuis janvier 2016 reste aujourd'hui nécessaire pour tous les salariés.
- La seconde conséquence concerne les salariés qui ont refusé par écrit l'accord de juin 2018. Ils seraient environ 60. En exerçant leur droit de refus, prévu par les ordonnances, ils étaient conscients que cela conduisait à leur licenciement dit « sui generis ». Un licenciement sui generis donne droit aux indemnités conventionnelles mais n'est pas considéré comme un licenciement économique.

Cependant, la Direction a rejeté toutes les demandes à une ou deux exceptions selon nos informations.

Il serait erroné de croire que Generali refuse de supprimer des emplois. Ce que veut Generali ce sont des suppressions d'emplois au moindre coût (démissions, arrêt maladie, départ à la retraite avec une maigre indemnité ...). De plus, Generali cherche à opposer les salariés en créant des discriminations.

Notre syndicat FO publie une déclaration de Jean-Simon Bitter (délégué syndical FO) qui refuse un traitement discriminatoire même si c'est à son avantage :

« Je suis salarié de Generali depuis 1973 et j'ai depuis cette date et encore aujourd'hui un engagement syndical dans l'entreprise et à différents niveaux. Je n'exerce plus depuis plusieurs années la responsabilité de délégué syndical central FO de Generali qui est aujourd'hui assumée par Isabelle entourée de camarades expérimentés et d'une équipe jeune et efficace.

J'ai choisi comme de nombreux collègues d'exercer mon droit de refus. J'ai eu la surprise de recevoir un courrier de Madame Peretti m'informant qu'elle acceptait de donner suite à ma demande « pour m'être agréable » en me demandant de confirmer mon refus.

Je lui ai répondu que je ne revendiquais pas une faveur mais un droit et j'ai précisé que je réclamais ce droit pour moi et tous les collègues sans aucune discrimination. J'ai donc refusé.

Je tiens à souligner qu'après 45 ans de lutte syndicale en défense des salariés et contre les discriminations, je ne vais pas l'accepter aujourd'hui. »

Notre syndicat FO est déterminé à saisir la justice si Generali persiste dans l'illégalité et s'obstine à nier les droits des salariés en créant des discriminations.

Les positions de notre syndicat FO

- Notre syndicat FO s'oppose à toute discrimination.
- Notre syndicat FO revendique le remplacement de tous les départs par des embauches en CDI.
- Notre syndicat FO s'oppose à toute externalisation.
- Notre syndicat FO réclame un retour aux augmentations générales des salaires pour tous.
- Notre syndicat FO s'oppose aux accords illégaux et dérogatoires au code du travail et aux conventions collectives.
- Au niveau de la branche professionnelle, notre syndicat FO réclame le respect du régime professionnel de prévoyance (RPP) et le retour de Swiss Life au sein du RPP. Au niveau de Generali, notre syndicat FO réclame le respect des accords sur les frais de santé et sur la prévoyance et demande à Generali de renoncer à sa volonté annoncée de sortir du RPP.

Notre syndicat FO est à votre écoute !

**A Saint-Denis, notre permanence se tient tous les mardis de
13 heures à 14 heures dans notre local du Jade (Rdc côté jardin).**

**N'hésitez pas à nous contacter pour nous rencontrer
sur les autres sites !**

**Communiqué de FO : Déclaration de la Commission exécutive Force Ouvrière
du 6 septembre 2018 votée à l'unanimité.**

Résister, revendiquer, reconquérir !



DECLARATION DE LA COMMISSION EXECUTIVE

Un constat s'impose: les contre-réformes sociales se multiplient ces derniers mois avec pour objectif la destruction, brique par brique, des fondations de notre modèle social républicain. Menaces sur les cadres collectifs protecteurs d'emploi tels que le statut général des fonctionnaires, les conventions collectives et le Code du travail, volonté d'anéantissement de la Sécurité sociale et de toute cotisation assurant les droits collectifs et individuels pour les travailleurs ; fragilisation de la négociation collective à tous les niveaux, transformation du modèle de l'assurance chômage avec pour apogée l'individualisation de notre système de retraite. Ces attaques sont couplées d'un budget et de politiques augmentant les inégalités en paupérisant encore un peu plus les plus précaires et démunis, d'une baisse organisée du pouvoir d'achat des « derniers de corvée » et d'une casse accélérée du Service public républicain.

La vision du gouvernement est claire : détruire toute égalité, toute solidarité et les règles et normes qui en découlent afin d'ériger une société du chacun pour soi. Force Ouvrière s'engage résolument, irréductiblement, à combattre pour le maintien et le développement du modèle social et donc des acquis et droits de tous les travailleurs.

A cette situation, Force Ouvrière oppose ses revendications : augmentation générale des salaires, retraites et pensions, traitements et minima sociaux, amélioration des conditions de travail, défense de la Sécurité sociale, maintien du régime d'assurance chômage sans aucune étatisation et des droits afférents, refus d'un régime universel de retraites par points et maintien de tous les régimes existants à commencer par le Code des pensions civiles et militaires.

L'heure est désormais à l'action syndicale. La Commission Exécutive appelle en ce sens l'ensemble des structures et adhérents Force Ouvrière à se mobiliser dès à présent pour organiser, dans l'unité d'action la plus large possible auprès de toutes les organisations syndicales et de jeunesse, la journée de mobilisation interprofessionnelle, étudiante et lycéenne du 9 octobre 2018 y compris par la grève.

Force Ouvrière invite les actifs, les demandeurs d'emploi et les retraités à faire du 9 octobre une date clé de l'ensemble des combats en cours, dans le privé et le public, pour ainsi construire une mobilisation interprofessionnelle d'envergure permettant de contrer collectivement les attaques et destructions.

Résister, revendiquer, reconquérir !

Votée à l'unanimité

Paris, le 6 septembre 2018